Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20261102-26_85-DE

Val d'Anast Campel – Maure-de-Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, dûment convoqué le 27 octobre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 02 NOVEMBRE 2026	Membres en exercice : **29**	Quorum : 15 | Présents : **23**	Pouvoirs : **5** | Votants : **28**
Présents	F. ADAM, J-C. ALLAIN, P. BOUTHEMY, A. CASOL, A. CHARRIER. A-G. CHUDEAU, S. DENIER, Y. DUCHÊNE, H. HOULLEGATTE, K. JUILLET, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, S. LE CUILLIER, L. LELIEVRE, N. MARTINAIS, F. MOUTARDIER, B. PAUMIER, E. PERON, P-Y. REBOUX, J-M. RUS, J-C TROCHET, T. VAILLANT.		
Absent(s)	I. NICOLAS.		
Absent(s) excusé(s)	Pouvoir(s) : A. BOURRÉE à J-C. ALLAIN - M. CAZO à F. ADAM - A. CHAUVIN à S. DENIER – A. FEVRIER à S. LE CUILLIER - T. ROUÉ à P-Y. REBOUX -		
Secrétaire de séance	A-G. CHUDEAU		

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

Délibération n° 26-85/ Viabilisation de 4 maisons rue de la Gare (rue des Docteurs SEVESTRE) – Modification (avenant) n°1 au marché de travaux

Rapporteur : REBOUX P-Y.

Contexte

La commune de Val d'Anast a confié à la SAS EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST la réalisation des travaux de voirie, d'assainissement eaux pluviales, eaux usées, d'alimentation en eau potable et de génie civil télécom dans le cadre de la viabilisation de quatre maisons rue de la Gare (rue des Docteurs SEVESTRE).
Le marché initial, notifié le 18 juillet 2023, s'élève à 118 512,50 € HT, soit 142 215,00 € TTC.

Adaptations en cours de chantier

Au cours de l'exécution du marché, différentes adaptations ont été apportées aux prestations initialement prévues afin de tenir compte des besoins constatés lors de la réalisation des travaux.
Ces modifications se traduisent à la fois par des prestations non réalisées et par des travaux complémentaires. Les travaux étant désormais achevés, la modification n°1 permet de prendre en compte l'ensemble de ces adaptations et d'arrêter définitivement le montant du marché.

Incidence financière de l'avenant

L'incidence financière de la modification s'établit à + 3 668,70 € HT. Le montant du marché est ainsi porté de 118 512,50 € HT à 122 181,20 € HT, soit 146 617,44 € TTC. Cette modification est la seule modification financière apportée au marché, les travaux étant désormais achevés.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le conseil municipal :

- Approuve la modification n°1 au marché de travaux relatif à la viabilisation de quatre maisons rue de la Gare (rue des Docteurs SEVESTRE) conclu avec la SAS EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST, pour une incidence financière de + 3 668,70 € HT ;
- Précise que le montant définitif du marché est ainsi porté à 122 181,20 € HT, soit 146 617,44 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la modification (avenant) n°1 ainsi que tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Anne-Gaëlle CHUDEAU

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

COMMUNE DE VAL D'ANAST * 35330 (I.-&-V.)

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20261102-26_85-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire ▪ *Le recours gracieux*	Si *le recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif ▪ *Le recours contentieux*	*Le recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.